

**DÉLIBÉRATION PRÉSENTÉE EN CONSEIL SYNDICAL
DU 25 JUIN 2025**

FINANCES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Rapporteur : Monsieur Bernard DELALIN, Président du SyMPaC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 qui dispose que l'assemblée délibérante arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Président et qu'il entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - statuant sur l'exécution du budget 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Syndical :

- de déclarer que le compte de gestion pour l'exercice 2024 dressé par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

- son envoi en Sous-préfecture le : 21 mars 2025
- son envoi à l'affichage le : 21 mars 2025
- sa réception en Sous-Préfecture le : 26 mars 2025

Le Président du SyMPaC,

Bernard DELALIN

Signé électroniquement par : Bernard Delalin
Date de signature : 16/07/2025
Qualité : Président du SYMPAC

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président,

Bernard DELALIN



COMITE SYNDICAL DU 25 JUIN 2025

Le quorum n'ayant pas été atteint, lors de la première instance du dix-sept juin deux mille vingt-cinq (légalement convoqué le quatre juin deux mille vingt-cinq), le Comité Syndical du SyMPaC peut valablement délibérer, ce jour, sans condition de quorum.

Le vingt-cinq juin de l'an deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement reconvoqué, en seconde instance, le dix-huit juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC et de Monsieur MIGNONET pour le vote du compte administratif.

Etaient présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Nicole HEUX, MM. Guy BEGUE, Bernard DELALIN, Philippe MIGNONET (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Patricia BASSET, Natacha BOUCHART, Michèle DUCLOY, Joëlle LANNOY, MM. Fabrice BALLART, Pierre CARON, Julien CORDENOS, Daniel DIWUY (pouvoir Mr DELALIN), Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY (pouvoir Mr BEGUE), Guillaume LOEULLIEUX (pouvoir Mme DENIELE VAMPOUILLE), Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Clotilde BEAUFILS, MM. Yves ENGRAND, Olivier MAJEWICZ, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Gilles COTTREZ, Ludovic LOQUET (pouvoir Mr LOQUET), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

Mme Claudia ROBERT, MM. Guy ALLEMAND, Laurent LENOIR, Hugo MARCOTTE RUFFIN, Pascal PESTRE (**Grand Calais Terres & Mers**).

Mme Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Charles COUSIN, Olivier LEVREAY, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Secrétaire de séance : M. MIGNONET

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 062208

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC CALAIS

ETABLISSEMENT : SYMPAC
ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

37300 - SYMPAC

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	393 410,21	1 552 563,65	1 945 973,86
Titres de recette émis (b)	16 875,94	1 144 811,90	1 161 687,84
Réductions de titres (c)	159,90	196 562,49	196 722,38
Recettes nettes (d = b - c)	16 716,04	948 249,42	964 965,46
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	393 410,21	1 552 563,65	1 945 973,86
Mandats émis (f)	71 701,20	968 398,09	1 040 099,29
Annulations de mandats (g)		39 649,63	39 649,63
Dépenses nettes (h = f - g)	71 701,20	928 748,46	1 000 449,66
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		39 500,96	
(h - d) Déficit	54 985,16		15 484,20

Vu pour être annexé à la délibération du comité syndical du 25 juin 2025

Le Président du SyMPaC,

Bernard DELALIN

Signé électroniquement par : Bernard Delalin
Date de signature : 30/06/2025
Qualité : Président du SYMPAC

02 JUL 2025

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 062208

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC CRAAIS

ETABLISSEMENT : S Y M P A C
ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

37300 - S Y M P A C

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	372 160,21		-54 995,16		317 175,05
Fonctionnement	356 660,72		39 500,96		396 161,58
TOTAL I	728 820,93		-15 484,20		713 336,73
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	728 820,93		-15 484,20		713 336,73

Vu pour être annexé à la délibération du comité syndical du 25 juin 2025

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par: Bernard Delalin
Date de signature: 30/06/2025
Qualité: Président du SYMPAC

Bernard DELALIN

02 JUL 2025